



ASSEMBLEE GENERALE

FINANCIERE

DU 4-03-2023

LIGUE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES DE LA REUNION

Adresse : 2, impasse des chicorées - la Bretagne - 97490 SAINTE-CLOTILDE - Tél. : 06 92 70 11 20
SIRET : 447 732 355 00014 - e-mail : ligue.karate.reunion974@orange.fr - Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/liquereunion/>



SOMMAIRE

Convocation à l'Assemblée Générale Financière du 4-03-2023	P. 3
Rapport Financier de la Trésorière	P. 6
Bilan 2021-2022	P. 12
Compte de Résultat 2021-2022	P. 14
Cotisation Fédérale clubs 2022-2023	P. 16
Aides aux clubs pour les déplacements sportifs	P. 17
Budget prévisionnel 2022-2023	P. 19
Comité Directeur 2023-2024	P. 20
Equipe Technique Régionale 2023-2024	P. 21
Evolution du nombre de licenciés	P. 22



Saint Denis, le 15 février 2023

**Mesdames, Messieurs les Présidents
des clubs
aux Membres du Comité Directeur**

Objet : Assemblée Générale Financière

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale financière de la Ligue de Karaté qui se tiendra :

**Le samedi 4 mars 2023 à partir de 10h00
A la Maison des Sports
(CROS)
Champ Fleuri – Saint Denis**

Ordre du jour de l'Assemblée Financière :

- 1- Mot du Président
- 2- Rapport financier
- 3- Approbation des comptes de l'exercice clos 2021-2022
- 4- Affectation du résultat
- 5- Info concernant la cotisation fédérale pour l'année 2022-2023 et 2023-2024
- 6- Aides aux clubs pour déplacements compétitions nationales
- 7- Vote du budget prévisionnel 2022-2023
- 8- Interventions des invités
- 9- Réponses aux questions écrites
- 10- Questions diverses

Les clubs affiliés désireux de porter des questions à l'ordre du jour devront transmettre leurs propositions par écrit au siège de la Ligue 8 jours au moins avant l'Assemblée Générale, soit avant le 24 février 2023.

En espérant que vous viendrez nombreux à cette Assemblée Générale, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.



Adolphe PEPIN,
Président de la Ligue de Karaté
et Disciplines Associées de La Réunion.

Veillez trouver ci-joint le document suivant :

- Pouvoir à remplir (en cas d'absence à l'A.G. du 4-03-2023)

Nom du Club :
.....
N° d'affiliation à la Fédération : 9 7 4 0 . . .



POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DE LA LIGUE DE KARATE DE LA REUNION DU 4 MARS 2023

Je soussigné(e), M, Mme

Président(e) du club

donne pouvoir à M, Mme

N° de Licence et membre du club.

- pour représenter notre club à l'Assemblée Générale Financière de la Ligue de Karaté de La Réunion du 4 mars 2023,
- pour signer toute feuille de présence,
- pour prendre part à tout vote concernant les questions portées à l'ordre du jour.

A, le

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »

ASSOCIATION LIGUE DE KARATE DE LA REUNION
Siège social : 174 Rue Sainte Marie
97400 ST DENIS

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER
sur les opérations de l'exercice clos le 31/08/2022

Mesdames, Messieurs, Chers Adhérent, et amis de l'association de la ligue,

A notre nouvelle équipe, et en tant que nouvelle trésorière de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et Réglementaires, Le rapport financier sur les opérations de l'exercice **clos le 31/08/2022** ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Je vous rappelle que la comptabilité est tenue selon la méthode engagement, dégageant. Toutefois, l'association tient l'inventaire de ses réserves et de ses investissements ; elle procède à un rapprochement bancaire permettant d'établir la correspondance entre les comptes qui vous sont présentés et la situation bancaire effective de l'association.

Les opérations comptables ont été certifiées par le Cabinet d'Expertise Comptable M.D.A représenté par l'Expert : Monsieur Stéphane DER-KRIKORIAN, et lui-même représenté à cette séance par son Directeur Monsieur Yanick VIRAPATRIN, ont validé les comptes qui vous sont présentés.

Le rapport financier évoque successivement :

- les résultats de la gestion de l'exercice 2022,
- la situation patrimoniale de votre association au 31 Août 2022,
- la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022,

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Pour situer l'activité de notre association, au cours de l'exercice écoulé, je vous souligne au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires composé de la ventes et prestations diverses, s'est élevé à la somme de **11 935 Euros**, alors que pour l'exercice précédent, il était de **6897 Euros**, soit une augmentation de **73 %**.

Le résultat net comptable se solde par un bénéficiaire d'un montant de **16 039 Euros**.

Le compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à **94 487 Euros** contre **51 785 Euros** pour l'exercice précédent soit une augmentation de **82 %**.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à **78 448 Euros** contre **36 079 Euros** pour l'exercice précédent soit une augmentation de **117%**
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de **1632 Euros**.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de **16 039** Euros.

Solvabilité à Court Terme de l'association (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent : (197 622 – 10 069) = **187 553** Euros

Exercice en cours : (233 233 – 17 089) = **216 144** Euros

Soit une augmentation de **28 591** Euros.

PRESENTATION DES COMPTES

PRODUITS D'EXPLOITATION

Le poste Chiffre d'affaires est constitué des produits reçus et à recevoir aux titres de :

- Droits d'inscription à l'école des cadres ; **Cotisations des clubs** ; Passage des grades ; et des différents d'autres produits (passeports, stage experts, arbitrages...) s'élève à **11935** Euros.

Le poste des Subventions est constitué des produits reçus et à recevoir des collectivités telles que :

- La **ANS** (Agence Nationale Du Sport) aux actions dans le cadre de la Participation aux Championnats, de la formation des cadres, et de développement de l'activité sportive ;
- La **REGION REUNION** dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de soutien au mouvement sportif local ;
- Le **DEPARTEMENT REUNION** au titre des frais de fonctionnement de la ligue.

Ces produits s'élèvent à **59 781** Euros contre **44 143** Euros pour l'exercice précédent.

A savoir que le poste de produits constatés d'avance sur les subventions s'élève à **16 712** Euros.

Les produits constitués par des contributions d'athlètes aux championnats de France s'élèvent à **0** Euros contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Les rétrocessions de la fédération s'élèvent à **22 767** Euros contre **736** Euros pour l'exercice précédent.

CHARGES D'EXPLOITATION

- Le poste des achats et autres charges, à l'exception des produits et charges financières et exceptionnelles s'élèvent à **78 448** Euros contre **36 079** Euros pour l'exercice précédent,

- **PRODUITS FINANCIERS**

- Le résultat financier est **4 Euros** sur exercice.

ANALYSE DU RESULTAT

- Le résultat Comptable se traduit par un bénéfice de **16 039 Euros** contre un résultat bénéficiaire de **15 706 Euros** pour l'exercice précédent.

EQUILIBRE FINANCIER

FOND DE ROULEMENT (FDR)

- Il est constitué par des fonds propres, auxquels se soustraient les Actifs nets immobilisés, dégageant un fonds de Roulement positif net de **216 144 Euros**, contre **199 753 Euros** pour l'exercice précédent

-

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

- Il est constitué d'actifs circulants, auxquels se soustraient les dettes d'exploitation dégageant un Besoin fonds de roulement de **-2 331 Euros**, contre un excédent **12 089 Euros** pour l'exercice précédent,

-

TRESORERIE NETTE

- Ces deux éléments essentiels ci-dessus, constituent notre trésorerie, soit une disponibilité bancaire, de **218 475 Euros**.

AFFECTATION DES RESULTATS

- Le Résultat net comptable de l'exercice s'élevant à la somme à **16 039 Euros** et sera affecter sur l'exercice suivant en totalité à autres Réserves
- A l'issue de l'opération, les fonds propres de l'association resteront positifs de **218 078 Euros**.

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Je vous informe :

- que les comptes ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans l'association ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

CONCLUSION

Je me suis efforcée de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de l'association au Cours de l'exercice écoulé, et je vous remercie de votre attention.

LA TRESORIERE

ASSOCIATION LIGUE DE KARATE DE LA REUNION

174 Rue Sainte Marie

97400 ST DENIS

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/09/2021 au 31/08/2022*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à STE CLOTILDE

Le 06/10/2022

Yanick VIRAPATRIN

Directeur

Stéphane DER KRIKORIAN

Expert-comptable

MDA

10 Rue de l'Amitié

ZAC du Triangle - Imm.Thalès

97490 STE CLOTILDE

0262 21 33 32

COMPTES ANNUELS du 01/09/2021 au 31/08/2022

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4

MDA

10 Rue de l'Amitié
ZAC du Triangle - Imm.Thalès
97490 STE CLOTILDE
0262 21 33 32

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	16 755.25	14 869.63	1 885.62	2 237.43	351.81	15.72		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	49.00		49.00	49.00				
Total I	16 804.25	14 869.63	1 934.62	2 286.43	351.81	15.39		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				12 200.00	12 200.00	100.00	
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances (3)								
Créances usagers et comptes rattachés								
Autres créances	14 758.01		14 758.01	9 958.01	4 800.00	48.20		
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	218 474.64		218 474.64	187 664.40	30 810.24	16.42		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	233 232.65		233 232.65	209 822.41	23 410.24	11.16		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	250 036.90	14 869.63	235 167.27	212 108.84	23 058.43	10.87		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2022	12	31/08/2021	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	202 039.34		186 333.13		15 706.21	8.43
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	16 039.11		15 706.21		332.90	2.12
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	218 078.45		202 039.34		16 039.11	7.94	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III							
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	376.50		376.50			
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	16 712.32		9 693.00		7 019.32	72.42
	Total IV	17 088.82		10 069.50		7 019.32	69.71
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		235 167.27		212 108.84		23 058.43	10.87

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

376.50

376.50

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2022	12	31/08/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	11 935.00		6 897.16		5 037.84	73.04
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Collectes Cotisations Autres produits	59 780.68		44 143.00		15 637.68	35.43
	22 767.40		736.40		22 031.00	NS
Total I	94 483.08		51 776.56		42 706.52	82.48
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	3 695.00		16 420.50		12 725.50	77.50
	12 200.00		12 200.00		24 400.00	200.00
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales	60 921.43		29 767.00		31 154.43	104.66
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 631.80		2 091.00		459.20	21.96
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)			0.39		0.39	100.00
Total II	78 448.23		36 078.89		42 369.34	117.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	16 034.85		15 697.67		337.18	2.15
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2022	12	31/08/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		4.26		8.54	4.28	50.12
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		4.26		8.54	4.28	50.12
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		4.26		8.54	4.28	50.12
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		16 039.11		15 706.21	332.90	2.12
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		94 487.34		51 785.10	42 702.24	82.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		78 448.23		36 078.89	42 369.34	117.44
Solde intermédiaire		16 039.11		15 706.21	332.90	2.12
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		16 039.11		15 706.21	332.90	2.12



COTISATION FEDERALE CLUBS

POUR LES SAISONS A PARTIR DE 2022 – 2023

Par courrier du Président de la Fédération en date du 20 mai 2022, La Fédération nous a informés que la base de données ne serait pas opérationnelle en septembre, début de saison 2022-2023, pour récupérer les cotisations.

Ce qui nous a été confirmés au mois de septembre.

Donc la Ligue devra faire l'appel à cotisations cette année.

Aussi, le Comité Directeur en date du 24 septembre 2022 avait proposé de maintenir le montant de la cotisation fédérale au tarif de 200 € mais cette proposition n'a pas été validée en AG.

Le nouveau Comité Directeur réuni le 11 février 2023 a proposé de baisser ce montant à 150 €.

Un travail est en cours pour étudier la mise en place d'un montant au prorata du nombre de licences pour la saison prochaine.

Si approbation de l'Assemblée, un appel à cotisations vous sera envoyé.



CHARTRE COMPETITEUR / COMPETITRICE

La pratique du Karaté amène certain(e)s Praticant(e)s à la compléter de participations aux compétitions. La Ligue Réunionnaise de Karaté entend encourager celles et ceux qui choisissent cette voie car persuadée de son impact pédagogique et de sa complémentarité avec une pratique de notre Art Martial. L'Athlète s'engage à respecter et à promouvoir la présente Charte et d'en faire respecter les principes à son entourage.

Tout manquement à la présente Charte peut entraîner :

- non sélection ou annulation de sélection
- suspension ou annulation des aides de la Ligue

RESPECTER LES VALEURS SPORTIVES (Cf : règlement compétition karaté)

- D'abord et avant tout observer strictement tous les Règlements et ne jamais chercher commettre délibérément une faute ;
- Respecter les Officiels, Arbitres, Athlètes et Personnes présentes dont la présence s'avère essentielle à la tenue de toute compétition.
- Accepter toutes les décisions des Arbitres sans jamais mettre en doute leur intégrité ;
- Reconnaître dignement la victoire de l'adversaire, ses bons coups et bonnes performances ;
- Accepter sa propre victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
- compter sur son seul talent et ses capacités pour tenter d'obtenir la victoire ;
- Refuser de gagner par des moyens illégaux, la tricherie ;
- Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, refuser que la violence verbale ou physique ne prenne le dessus.

ETRE UN SPORTIF/ UNE SPORTIVE EXEMPLAIRE

- Représenter avec fierté et loyauté son Département, sa Ligue et son Club
- Favoriser le partage, la cohésion et le lien entre tous(tes) les Acteurs(trices) du Sport
- Soigner son apparence, sa tenue et son langage

HONORER LE COLLECTIF

- Adhérer et contribuer au Projet sportif de sa Ligue
- Respecter le programme de déplacement et de regroupement établi par les Responsables accompagnant le Groupe d'Athlètes.
- Porter et respecter l'équipement « Ligue de La Réunion » conformément aux demandes des Représentant(e)s de la Ligue



AIDES AUX CLUBS POUR LES DEPLACEMENTS SPORTIFS

Les critères permettant de déclencher ces aides sont les suivants :

- la compétition est inscrite au calendrier fédéral
- l'Athlète ou son Club fournit les justificatifs d'inscription
- après la compétition, l'Athlète ou son Club fournit la copie du billet d'avion. En cas d'annulation du voyage, le remboursement doit être effectué à la Ligue Réunionnaise de karaté
- pour les cas A (voir infra), le Club présente un budget prévisionnel du déplacement justifiant de sa participation financière
- Pour les autres cas, un dossier peut être déposé et sera étudié par le Comité Directeur de la Ligue Réunionnaise de Karaté.

Cas A.

A

Coupes et autres sans qualification* :

200 euros par Athlète

Cas B.

B

Championnats et Coupes avec qualification ou Sélection :

300 euros par Athlète

- Concerne aussi les disciplines sans championnat national
- et sous réserve d'avoir participé au Champ Régional

Si la Ligue Réunionnaise de Karaté met en place un groupe pour sa compétition et que l'Athlète souhaite intégrer le Groupe

deux conditions doivent être respectées :

- 1 - participer aux regroupements de la Ligue après les qualifications
- 2 - rester avec le Groupe du début à la fin de la compétition

Prise en charge de l'hébergement **jusqu'à 140 euros par Athlète - des transports (bus et transport ferrés)**

2 Encadrant(e)s de la Ligue Réunionnaise de Karaté sont mobilisé(e)s

VALORISATION DES PERFORMANCES

Afin de valoriser les efforts et le travail fourni, la Ligue Réunionnaise de Karaté offre une récompense à l'Athlète de la manière suivante :

- 1^{ère} place - Champion(ne) : 200 euros
- 2^e place - Vice-champion(ne) : 150 euros
- 3^e place : 100 euros

Ces récompenses sont versées en fin de saison auprès des Clubs. Elles ne concernent que les participations aux Championnats ou aux Coupes en l'absence de Championnat.

Association : LIGUE KARATE REUNION

BUDGET PREVISIONNEL 2022 - 2023 DE L'ASSOCIATION

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	5 500,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	55 000,00 €
Prestations de services		Prestations de services	
Achats de matières		Vente de marchandises(Passeport)	15 000,00 €
Fournitures non stockables(eau,énergie)		Manifestations sportives	
Matériel sportif	4 000,00 €	Participation stagiaires	
Fournitures de bureau	1 500,00 €	Partenariat, sponsorings	
Autres fournitures		Autres	40 000,00 €
61 - Services extérieurs	18 800,00 €	74 - Subvention d'exploitation	119 800,00 €
Loyer(s)	2 300,00 €	ANS	30 000,00 €
Surveillance médicale	3 500,00 €	ANS - Emploi	12 000,00 €
Entretien et réparation		Etat (DJSCS)	
Assurances		Autres services de l'Etat	
Documentation - Passeports	5 000,00 €		
Récompenses	3 000,00 €		
Affiliations		Conseil Régional	36 800,00 €
Divers	5 000,00 €	Projet pédagogique	
		preparation jeux des Iles	6 800,00 €
62 - Autres services extérieurs	152 500,00 €	Formation de cadre	4 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	21 000,00 €	Perf.Athlètes et champ.France	20 000,00 €
Publicités, publication		Acquisition de matériel	2 000,00 €
Déplacements, missions :		Manifestation	4 000,00 €
Dirigeants, bénévoles	20 000,00 €		
Sportifs	50 000,00 €	Conseil Départemental	15 000,00 €
Arbitres	12 000,00 €	Fonctionnement	7 000,00 €
Autres organisation des compétitions	6 000,00 €	Public cible	
hébergement et restauration	40 000,00 €	Manifestation	2 000,00 €
Frais postaux et de télécommunications	3 500,00 €	preparation jeux des Iles	6 000,00 €
		Commune	
63 - Impôts et taxes + frais du Personnels	17 000,00 €	Projet pédagogique	
Impôts et taxes sur rémunération		Manifestation exceptionnelle	
Autres impôts et taxes		Fédération(lic)	26 000,00 €
64 - Charges de personnel		Organismes sociaux(CAF, CE, ...)	
Rémunération des personnels	14 000,00 €	Fonds européens	
Charges sociales	3 000,00 €	CNASEA (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Clubs participation engagements compétitions	
65 - Autres charges de gestion courantes	- €	75 - Autres produits de gestion courante	19 000,00 €
		Cotisations Federales- Licences	19 000,00 €
		76 - Produits financiers	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements, provisions	
68 - Dotation aux amortissements		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	193 800,00 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	193 800,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	17 500,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	17 500,00 €
Secours en nature		Bénévolat	17 500,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	17 500,00 €	Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	211 300,00 €	TOTAL DES PRODUITS	211 300,00 €



COMITE DIRECTEUR 2023-2024

AG 7-01-2023 et CD 25-01-2023

	Fonction	NOM Prénom	
Bureau Directeur	Président	PEPIN Adolphe	
	Vice-Présidente	HOARAU Marie Karen	
	Vice-Présidente	LAGRANGE Sergianne	
	Vice-Président	ROMESCOT Marcel	
	Secrétaire Général	MARIANNE DIT GERARD Yannick	
	Secrétaire Général adjoint	LAOU HINE Corine	
	Trésorière	SORET Pascaline	
	Trésorier adjoint	CRESCENCE Cédric	
	Membres	BARAKA Jean François	
		CATHERINE Farel	
		HOARAU J François	
		LAURET Cédric	
		REHAULT Thierry	
		TECHER Yasmina	



Direction Technique Régionale

Directrice Technique Régionale : RANDRANTE Natacha

- La Responsable de l'Arbitrage : GUILLOU Malyka (09613997W)
malykaa@gmail.com
- Le Responsable de la Formation : VEFOUR Frédéric (09470356Q)
frederic.vefour@laposte.net
- L'Entraîneur Régional Kata : CARPIN Joël (00805424L)
jocarpin@yahoo.fr
- L'Entraîneur Régional Kunité : ALCMEON Jimmy (01464548A)
jimalcmeon@gmail.com
- Le Responsable technique « Para » Karaté : BARET Teiddy (01497348C)
teiddy.emap@gmail.com
- Les Responsables Karaté Contact et Karaté Mix :
MESLIN Jacky (00920501U) sz.lemonde@gmail.com
MAHE Jimmy (01192623E) jimmy97490@yahoo.fr
- Le Responsable Régional des Grades :
Clément PAYET (lic 10569478N) clement.payet97@gmail.com

